

BPREA – BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISES AGRICOLES

Spécialité : Fermes agroécologiques urbaines et péri-urbaines

Niveau 4 (niveau Bac)

Taux d'obtention N-1 : 95%



Ce diplôme est une porte d'entrée vers des métiers d'avenir, placés au cœur de la transition écologique.

OBTENTION DU DIPLÔME

Ce diplôme national, délivré par le Ministère de l'Agriculture, atteste d'une qualification professionnelle.

Il est enregistré dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP 38093) et classé niveau 4.

Les + de l'École Du Breuil :

Un domaine de 10 hectares avec des espaces pédagogiques spécifiques dédiés au BPREA (parcelles collectives).

ADMISSION

Public visé :

Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi ou à des salariés d'entreprise.

Prérequis :

- Posséder un diplôme de niveau 3 (CAP ou BPA)
- Témoigner d'une expérience (stage, bénévolat, woofing, etc.) au travers d'une immersion chez un professionnel du maraîchage.
- Avoir un projet professionnel concret d'installation ou de salariat dans une exploitation maraîchère.

Sélection :

- Inscription du 31/05/2024 au 31/10/2024
- Préselection sur dossier et admission par entretien de motivation

Nombre de places : 24 par session

Nombre de sessions : 2 (février à novembre et mars à décembre)

STRUCTURE DE LA FORMATION

Durée : 9 mois

Objectifs :

Se former au métier de l'agriculture urbaine et péri-urbaine pour maîtriser les savoir-faire nécessaires à toute installation agricole dans et autour des villes :

- L'optimisation et la gestion des cultures maraîchères : planification et protection des cultures, gestes techniques, etc.
- La gestion d'une entreprise agricole : comptabilité, administratif, juridique, gestion du personnel, etc.
- Commercialisation et négociation des produits.

Organisation :

Horaires : 35h/semaine du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h

1 270h de formation dont :

- 850h à l'École Du Breuil, en alternant cours en classe, pratique sur le terrain et travaux collectifs sur différents espaces.

• 12 semaines (420h) de stage pratique réparties dans l'année

Lieux de la formation :

- École Du Breuil, Route de la Ferme, 75012 Paris
- Site Belle Gabrielle, 49 bis Avenue de la Belle Gabrielle, 75012 Paris





MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratique du maraîchage le vendredi sur des parcelles dédiées dans le domaine de l'École Du Breuil. Visites de sites de fermes urbaines et péri-urbaines. Journées d'échanges avec des professionnels. Formation en 5 Unités Capitalisables et 2 UCARES. Chaque Unité Capitalisable est un bloc de compétences.

PROGRAMME ET CONTENU DE LA FORMATION	UC / UCARE
Bases en Biologie végétale, agronomie, pédologie et fonctionnement du sol; histoire et perspectives de l'agriculture; caractéristiques des agricultures urbaines et péri-urbaines; production maraîchère et autres productions végétales; conduite de petits élevages; co-produits de la ville comme matière première agricole; valorisation des services liés à la production agricole; transformation et commercialisation des produits; montage d'un projet d'installation en agriculture, pilotage de la structure; comptabilité et gestion des entreprises agricoles; construction d'un modèle économique viable et durable.	<ul style="list-style-type: none">• UC1 : Se situer en tant que professionnel• UC2 : Piloter le système de production• UC3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème• UC4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise• UC5 : Valoriser les produits et services de l'entreprise• UCARE6 : Aménager les abords de l'entreprise agricole• UCARE7 : Mettre en œuvre une animation dans l'entreprise agricole

PASSERELLES ET EQUIVALENCES

La passerelle vers un BTSA est possible. Pour acquérir des compétences complémentaires et spécifiques, il existe des certificats de spécialisation (ex : CS Maraîchage biologique ou CS Conduite d'un élevage).

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Mises en Situations Professionnelles d'Évaluations (SPE), suivant le principe des évaluations par Unités Capitalisables. Si, à l'issue de la formation, certaines UC ne sont pas acquises, les apprenant.e.s ont 5 ans pour les repasser, en se réinscrivant dans un centre proposant la formation.

SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

- Porteur.se de projet (une mission, un site, une structure) en agriculture urbaine ou péri-urbaine
- animateur.rice pédagogique en AU, ouvrier.e agricole urbain.e
- Maraîcher.e / Paysan.ne / Agriculteur.rice (aides à l'installation possible)
- Responsable technique d'un site de production
- Responsable Agriculture Urbaine dans une structure plus large (paysage, RSE..)

TARIF : 7 800€ - selon les CGV détaillées [ici](#)

Modes de financement :

- Par TRANSITION PRO Ile de France
- Par votre CPF (Compte Personnel de Formation) seul ou avec un abondement de France Travail (ex.Pôle Emploi)
- Par AIRE 2 (Aide Régionale de Retour à L'Emploi) de la Région Ile de France
- Par votre département, votre entreprise ou autres financeurs ...

CONTACT : Pour toute information concernant la formation, merci de contacter : BPREA@paris.fr

INSCRIPTION : Fiche à télécharger sur le site internet de l'école : www.ecoledubreuil.fr

Pour toute information concernant l'accessibilité du site et des formations aux personnes en situation de handicap, merci de contacter Mme Zahia ZENASNI : zahia.zenasni@paris.fr

L'École Du Breuil accompagne ses apprenants pour s'engager dans un projet de mobilité européenne et internationale. Pour toute information, merci de contacter : Mme. Sophie LARTIGUE : sophie.lartigue@paris.fr



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre d'actions suivantes : ACTIONS DE FORMATION



ÉCOLE DU BREUIL
Arts & Techniques du paysage

